

## Pour vous protéger efficacement contre les conséquences du RAA

- Effectuez très régulièrement vos injections d'antibiotique. Celui-ci agit dans votre corps pendant 4 semaines maximum.
- Respecter un intervalle de 3 à 4 semaines entre chaque injection pour être protégé.
- **N'arrêtez pas les injections :**
  - Si vous êtes loin de chez vous, faites faire votre injection par un autre médecin ou un autre centre de soins
  - Si vous n'avez plus de couverture sociale, adressez-vous à votre médecin, au dispensaire, au service social. Votre problème a une solution.
- Prenez soin de vos dents ; consultez un dentiste au moins une fois par an. La consultation et les soins sont pris en charge à 100% sans que vous n'ayez à avancer les frais.
- Faites une échographie du cœur au moins une fois par an. celle-ci est également prise en charge à 100%.
- Donnez cette fiche à votre infirmier ou médecin pour que celui-ci note la date de l'injection réalisée et le suivi cardiologique et dentaire.
- Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous adresser à votre médecin, au dispensaire, aux infirmiers ou au programme RAA de l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (tél 25.09.05 ou raa@ass.nc).

**Une consultation chez le cardiologue est nécessaire avant l'arrêt définitif du traitement.**

# RAA

## Rhumatisme Articulaire Aigu



## Fiche annuelle de suivi

Période du

..... / 20..... au ..... / 20.....

Pour tous renseignements :  
Tél : 25 09 05  
raa@ass.nc

